

## COMMUNE de ST-CLAUD SEANCE N°1 du 18 février 2020

Nombre de délégués en exercice :	<b>15</b>	L'an Deux Mil Vingt, le dix-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal Maire.
Présents :	<b>8</b>	
Votants :	<b>8</b>	
Date de la convocation du Conseil :	12/02/2020	

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, Mme CANOINE Delphine, BRISARD Sylviane  
MM. DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, OUY Mathieu,

Absents excusés : Mmes PINET Laurence, TIJOU Mathilde  
MM. DUCHAMBON Sébastien, FRETILLERE Thierry, RYCKEBUS Thierry,  
GODINEAU Thomas, GILLARDEAU Michael

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

### Délibération N°180220/01

#### **OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2019**

M. le Maire, Pascal DUBUISSON présente le compte rendu de la séance précédente du 17 décembre 2019, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019;

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Délibération N°180220/02

#### **OBJET : Création d'un budget annexe transport scolaire**

M. le Maire, Pascal DUBUISSON expose que le nombre d'enfants prenant le transport scolaire de l'école maternelle et primaire ne cesse de diminuer et passerait à la rentrée de septembre 2020 à moins de 10 élèves.

Compte tenu du coût supporté par la commune dans le cadre d'une gestion par la région nouvelle aquitaine il est proposé de reprendre cette compétence et de gérer ce transport au niveau communal. La gestion administrative de ce service s'effectuera par un budget annexe de transport scolaire qui sera créé en 2020 avec une nomenclature M43 abrégée.

Un véhicule de 9 places sera également acheté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De prendre la compétence au niveau communal du transport scolaire pour les écoles primaire et maternelle de ST CLAUD,
- De créer un budget annexe transport scolaire avec comme nomenclature la M43 abrégée ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision;

<b>Pour : 8</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

➤ Présentation des subventions 2020.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020**

	Subventions versées 2017	Subventions versées 2018	Subventions votées 2019	Subventions votées 2020
<b>AMICALE DES POMPIERS</b>	200	200	200	200
<b>CAUE</b>	84	92	101	110
<b>FOOTBALL CLUB ST CLAUD</b>	1000	1000	1000	1000
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	400	400	400	400
<b>DONNEURS DE SANG</b>	200	300	300	300
<b>ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES</b>	450	300	300	300
<b>CLUB DU 3EME AGE</b>	200			
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	80	80	80	80
<b>USEP (imposé)</b>				
<b>ADAPEI</b>	150	160	160	160
<b>ASSOCIATION DE PECHE</b>	76	80	80	80
<b>CATS</b>	150	150	150	150
<b>NATURE ET ACCUEIL</b>	150	150	150	150
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	2133	2700	3000	3000
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>		400	400	400
<b>RASED (imposé)</b>	160	144		
<b>CLUB CYCLISTE</b>	360	360	360	360
<b>La grande Famille confolentaise</b>	250	250	300	150

GDON	60			
SPORTS ET LOISIRS Fête de Pâques	1100	200	200	200
Groupement Jeunes de l'Avenir	140	440	200	
CALC (Chasseneuil animations loisirs Culture)	215		225	250
A.D.M.R	380	380		
Fondation du Patrimoine	100	100	100	100
Le Chant du Possible	300	600		
Sauvegarde de l'Eglise	500	300	300	300
Collège Louis Pasteur	80	80	100	200
Collège Jean Michaud	20			100
CENTRE SOCIAL ROUMAZIERES	2835	120	135	200
Syndicat de la fourrière	841,5	834,75	878	1000
SDEG (Eclairage PUB, ent. HORLOGE)	5417,1	5937,61	6500	6800
ATD16 +sditec	969,6	2871,15	3688	3800
CC Charente Limousine ads	1113	2691	1233	1500
La tirelire			200	400
Abeille noire St claudaise				200
Jeunes agriculteurs				200
De la porcelaine à la sculpture				100
ua la rochefoucauld				150
le théâtre du coin		200		200
<b>TOTAL</b>	<b>20 114</b>	<b>21 521</b>	<b>20 740</b>	<b>22 540</b>

➤ Présentation des investissements 2020

## COMMUNE DE SAINT-CLAUD

### INVESTISSEMENT 2020

DEPENSES		Recettes
<i>Salle des fêtes</i>		
cpte 21318	2 310,00	
<i>SDEG</i>		
cpte 204181	5 000,00	
<i>Eglise</i>		

cpte 2031 tranche 2		cpte 1323 Département	22 240,00
cpte 2031 tranche 3		Cpte 1321 DRAC	22 500,00
cpte 2313 tranche 2	126 037,15	cpte 1341 DETR	13 200,00
cpte 2313 tranche 3	<u>58 300,00</u>		
<b>sous-total</b>	<b>184 337,15</b>		<b>57 940,00</b>
<b>HANGAR</b>			
cpte 2313	45 000,00		
<b>sous-total</b>	<b>45 000,00</b>		
<b>Ecoles</b>			
cpte 21312 bâtiment	26 000,00		
cpte 2183 informatique			
<b>sous-total</b>	<b>26 000,00</b>		
<b>Acquisition terrain</b>			
cpte 2111 terrain Greliche	8 000,00		
cpte 2111 terrain Balestrat	6 000,00		
Cpte 2111 terrain lotissement	34 000,00		
cpte 2115 maison	<u>52 000,00</u>		
<b>sous-total</b>	<b>100 000,00</b>		
<b>cimetière</b>			
cpte 2116 columbarium	8 000,00		
<b>Aménagement du Bourg</b>			
cpte 2031 Etude	19 300,00		
<b>matériel</b>		fctva	38 000,00
cpte 2188 matériel	4 861,56		
<b>Travaux divers</b>		Taxe aménagement	1 000,00
cpte 2313	10 000,00		
<b>Défense incendie</b>			
cpte 21568 déf. Incendie	6 000,00		
<b>VOIRIE</b>			
cpte 2151 FDAC	41 000,00		
cpte 2151 lotissement	23 324,20		
cpte 21578 signalétique	<u>1 000,00</u>		
<b>sous-total</b>	<b>65 324,20</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>476 132,91</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>96 940,00</b>
EMPRUNT capital	22 000,00	Excédent 2018 reporté	231 999,58
caution	770,00	Excédent fonctiont 1068	155 000,00
		021 viremt fonctiont	
		caution	770,00
		Amortissement	14 193,33
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>498 902,91</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>498 902,91</b>

## Délibération N°180220/03

### **OBJET : Renouvellement convention pour l'accueil de loisirs avec le centre d'animation, loisirs et culture de Champagne Mouton**

M. le Maire, Pascal DUBUISSON expose que le centre d'animation, loisirs et Culture de Champagne-Mouton lui a transmis une nouvelle convention pour l'année 2020 relative à la participation de la commune pour les enfants de ST CLAUD qui fréquentent leur structure.

Il rappelle que ce montant était de 5 € par jour de présence et par enfant, avec les critères suivants : les enfants doivent être domiciliés et scolarisés (pour les primaires) sur la commune de ST CLAUD.

Il propose de maintenir cette participation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- Accepte de verser 5€/enfant et/ jour de présence au Centre d'animation, loisirs et culture de Champagne-Mouton;
- Pour bénéficier de cette participation, les familles doivent être domiciliées sur la commune, et pour les primaires être scolarisés à ST CLAUD ;
- Précise que l'aide sera versée au C.A.L.C.C.M au vu d'un relevé établi après chaque vacances ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision;

<b>Pour : 8</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

## M. Délibération N°180220/04

### **OBJET : Convention pour une cotisation au centre d'animation, loisirs et culture de Champagne Mouton**

M. le Maire, Pascal DUBUISSON expose que le centre d'animation, loisirs et Culture de Champagne-Mouton lui a transmis une convention pour l'année 2020 relative à une cotisation de la commune de ST CLAUD basée sur sa population afin de financer leurs actions.

Il précise que celle-ci est de 3.50€ / habitant soit  $1057 \times 3.50 = 3\,699.50$  €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de refuser cette convention compte tenu de l'existence d'une autre convention de participation de la commune pour les enfants qui fréquentent le CALCCM.
- ajoute que le nombre de participant est de un enfant depuis 2 ans.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision;

<b>Pour : 8</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

➤ **Entretien espace paysagé au rond-point du bas de la Côte.**

Monsieur le Maire expose que les services de l'ADA de Chabanais l'ont informé que M. ROUX Jacques propriétaire des parcelles cadastrées section E n°551 552, 553 et 554 au bas de la Côte, a trouvé un acquéreur pour son habitation. Celui-ci souhaite également acheter le terrain situé entre la propriété de M. ROUX et la voirie du rond-point qui appartient au Département de la Charente. La commune de St-Claud étant chargée de l'entretien de cette parcelle, l'ADA de Chabanais demande son accord.

Accepté à l'unanimité.

➤ **Fête de la Cagouille**

Monsieur DUBUISSON informe que la Communauté de Communes de Charente Limousine a modifié les tarifs de location de ses Tivolis comme suit 100€ au lieu de 50€. La commune jusqu'à maintenant payait ces locations pour la fête de la Cagouille de l'association Sports et Loisirs, soit 300 € pour 6 chapiteaux. Cette nouvelle tarification passerait le montant à 600 €.

La question sera étudiée pour ne pas multiplier par deux cette dépense.

➤ **Frairie de Pâques**

Il est demandé pour l'année 2021 de trouver une nouvelle fanfare pour la retraite aux flambeaux, et de faire l'acquisition de lampions à led.

La séance est levée à 20h30